COMMUNE DE MONTCLERA
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 21 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCLERA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Bernard REDOULES, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 Octobre 2026

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	8	Votants :	11

Présents : REDOULES Bernard, BLANCO Nicole, BLONDEL Frédéric, GIBILY Serge, Frédérique TOURENNE, ROYER Laetitia, ROULIN Marine, BERGOUNIOUX Francis

Absents excusés : LEGRAND Charline pouvoir donné à BLANCO Nicole, LAFON Jean-Jacques pouvoir donné à Bernard REDOULES, Romaine POCAT EARL pouvoir donné à Frédérique TOURENNE

Secrétaire de séance : ROULIN Marine

Chapitre délibérations

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance et Approbation du PV de la réunion du 16 Septembre 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Nomme Madame Marine ROULIN, secrétaire de séance.

D'autre part, il convient d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité :
Approuve le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2026

OBJET : Création emploi et modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :
- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu du départ prévu de Madame RIVET Laurence occupant le grade de Rédacteur et les fonctions de secrétaire de mairie, le maire indique au conseil qu'il faut prévoir de la remplacer

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps *non* complet *à raison de 15 h 00 mn hebdomadaires,* à compter du 1 décembre 2026 pour occuper les fonctions de secrétaires de mairie.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de secrétaire de Mairie

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1 décembre 2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIF					
Rédacteur	B	1	1	18h00	*Secretaire Général de Mairie*
Adjoint Administratif ou Rédacteur	C B	1	1	15h00	*Secrétaire ou Secretaire Général de Mairie*
TOTAL		2	2		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1 décembre 2026,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effe

OBJET : Délibération de principe participation aux frais pour 3 enfants de Montcléra au voyage scolaire organisé en avril dans le cadre du RPI

Le Maire indique aux membres du Conseil que la commune de Cazals souhaite organiser au printemps prochain un voyage scolaire en provence dans le cadre du RPI.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de monsieur le maire de participer financièrement à ce voyage scolaire pour les trois enfants de la commune et d'inscrire au budget 2027 les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet

DIVERS/INFORMATION

1- Laetitia fait le point sur la mise à jour du site internet.
Il reste quelques points à finaliser ; ils seront analysés lors de la prochaine réunion de la commission communication du 4 novembre.

2- Le maire fait part des contrôles annuels effectués par l'APAVE.
Pour la salle des fêtes il y a 15 non conformités dont 3 nouvelles par rapport à 2025.
Pour la mairie il y a 2 non conformités. Pas de nouvelle
Pour l'église il y a 8 non conformités. Pas de nouvelle
Nous devons également programmer la visite de l'APAVE pour la grangette et la halle.

3- Pour ranger l'école le maire propose les 7 et 14 novembre de 9h à 11h.
Seront présents pour le 7 : Charline, Caroline, Laetitia, Nicole, Francis et Bernard
Pour le 14 : Nicole,Charline, Fred, Marine, Francis et Bernard

4- Taxes foncières :
Le maire informe le conseil sur le % d'augmentation de la base de calcul qui est indépendante de la mairie. Pour 2025 le % est de 1.7%. Pour 2026 il sera de 0.8%.
Des participants font remarquer que des évolutions sur l'imposition de certaines constructions ont évoluées changeant de fait la base de calcul.

5- Laetitia nous commente la réunion de la commission RPI de Cazals.
- Suite à changement d'organisation Mr Valluet demande un emploi supplémentaire pour la pause méridienne. Dans le Compte rendu, il n'est pas précisé combien de temps et le surcout éventuel pour les mairies. Le maire dit que ce point doit être abordé lors du prochain conseil d'école du 17 novembre
- Mr Valluet fait part du projet d'un gouter fourni par la municipalité.
Sachant que ce projet avait été précédemment envisagé sans donner suite
Le maire dit qu'il serait judicieux d'avoir le point de vue des parents d'élèves avant toute proposition.
- Une ancienne enseignante à la retraite se porte volontaire pour aider les enfants aux devoirs.
Marine dit que ce n'est peut-être pas le plus judicieux car les méthodes d'apprentissage ont changé. Le maire dit qu'il serait bien de voir si les parents en éprouvent le besoin.

6- Le SDIS propose aux élus une initiation aux gestes qui sauvent (durée 2h)
Pour le créneau du 7 novembre à14h se sont inscrit : Nicole Blanco, Bernard Redoules.
Pour la séance du 12 novembre se sont inscrit : Frédérique Tourenne, Frédéric Blondel, Jean Jacques Lafon, Francis Bergounioux, Laurence Rivet.

7- Le maire explique comment l'association Mieux Vivre A Montcléra s'est impliquée dans l' opération Octobre Rose.

8- Le maire informe le conseil de la visite du CAUE concernant la salle des fêtes
Un retour nous sera fait sur le plan architectural de l'ensemble des bâtiments public. D'autre part nous attendons la visite de TE 46 pour avoir un retour plus dirigé vers le thermique.

9- Le maire fait part du retour des devis concernant le changement des huisseries des appartements de l'école.
Une étude complémentaire est à réaliser vu l'important écart qu'il y a entre les 2 devis et les différentes essences.

10- Le maire informe le conseil qu'il a mis en place 2 tableaux pour suivre les travaux à réaliser. Un pour les tâches relevant de la comcom et un pour les tâches à réaliser par la commune. Ces 2 tableaux seront diffusés comme auparavant.

11- Le maire fait un rapide compte rendu de sa journée de formation organisée par la préfecture.

- L'intervention de madame Sarraute. Elle sait très bien manier les chiffres en sa faveur pour justifier ses décisions. Sa conclusion est de travailler ensemble ; le contraire de ce qu'elle a fait pour la fermeture d'un poste d'enseignant et de l'école de Montcléra.
- La Direction Départementale des Territoires. Un organisme de conseil pour tout projet d'une commune qui nous dirige ensuite vers des organismes plus concrets comme le CAUE, TE46…
- Le rôle du contrôle de la légalité des délibérations mais également de tout document émanent d'une commune.
- La sécurité : Le rôle de la commune dans les Etablissements Recevant du Public (ERP). En janvier nous allons recevoir une liste des ERP de la commune et devrons vérifier que tout correspond au résultat de la commission de sécurité. Les ERP à Montcléra sont : L'église, la mairie, la salle des fêtes, la halle et la grangette mais également les gites, restaurant, bar…

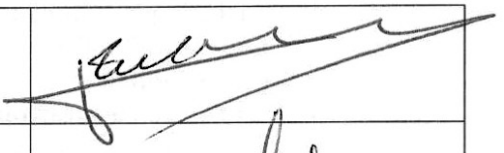
12-Nicole Blanco fait un commentaire sur le congrès des maires à Figeac.
L'inquiétude réside dans la possible baisse des dotations de l'état en particulier la FCTVA (dotation sur la TVA lors d'investissements)

13-Nicole Blanco résume l'AG des Bannières. Vu le nombre de bannières exposées cette année, le bilan fait apparaitre un déficit de 950€ qui sera résorbé l'année prochaine

14- Frédéric blondel soulève le problème de la fermeture permanente de la poste à Cazals.

15- L'humidité au nouveau cimetière pose un réel problème.
Le maire dit qu'il faut analyser la possibilité de réaliser 2 actions : la première serait d'empêcher l'eau du chemin de se déverser dans le cimetière. A voir avec la comcom la seconde serait de drainer le cimetière

16- Le maire dit que l'origine de l'humidité de l'appartement rue de la Garenne a été identifié.

Le Maire	Bernard REDOULES	
Le Secrétaire	Marine ROULIN	